

Tri'mestriel

Le magazine d'informations du
www.sietrem.fr

Avril 2024 #07



Projet de modernisation de l'UVE : les habitants ont la parole !



**Une seconde vie pour les jouets
et articles de bricolage - P. 4**



**Zoom sur le tri des
emballages métalliques - P. 9**



**Opération
« Tous au compost » - P. 11**

Gouverner, c'est prévoir !

En tant que président du SIETREM, ma priorité est de développer les services à la population dans le respect de l'environnement, tout en rationalisant les dépenses.

Grâce à notre gestion financière saine et rigoureuse et à notre trésorerie, nous parvenons à financer de nouveaux projets structurants pour le territoire. Par ce biais, nous assurons le meilleur équilibre économique et notamment la maîtrise de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Dans cette logique, nous souhaitons augmenter nos capacités de traitement. Ceci impliquera davantage de recyclage, de matières premières économisées et une production d'énergie plus importante. Les investissements récemment entrepris sur l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) pour permettre d'alimenter en chaleur le futur réseau de chauffage urbain illustrent parfaitement cette politique.

Dans le même esprit, je peux vous citer un autre exemple : celui des nouvelles bornes destinées aux grands cartons qui ont été implantées dans quelques communes du territoire. Ce nouveau service de proximité présente un triple intérêt : il permet aux habitants d'évacuer facilement ce type de déchet, favorise la seconde vie de cette matière et génère de nouvelles ressources pour le syndicat. Dans les mois à venir, ce type d'installation sera déployé à plus grande échelle, dans toutes les communes qui en feront la demande.

Quant au projet de modernisation de l'UVE, ce chantier de grande envergure relève d'un vrai projet de territoire. Au-delà du remplacement des lignes de fours vétustes, il permettra de produire plus d'énergie tout en préservant mieux encore notre environnement.

Parce que la participation citoyenne est indispensable dans notre action publique, j'ai souhaité concerter la population. Je tiens à remercier les habitants qui se sont exprimés lors des différents ateliers et réunions organisés ces dernières semaines. Je vous invite à assister à la réunion publique de restitution qui aura lieu le 14 mai prochain.

"La participation citoyenne est indispensable dans notre action publique".

Je terminerai cet éditorial en saluant vos efforts de tri. Comme vous pourrez le constater dans les pages qui suivent, le pourcentage de refus de tri, c'est-à-dire, la part de déchets

non conformes déposés dans les bacs jaunes a diminué de plus de 20 % entre 2022 et 2023. Merci à tous et n'oubliez pas, je ne jette pas, je trie ! ■



Bien fidèlement

Christian ROBACHE
Président du SIETREM,
Vice-Président du
Département de Seine-et-Marne,
Maire de Montévrain

Trimestriel #7 - avril 2024

Directeur de la publication : Christian ROBACHE
Directeur délégué : Benoît BREYSSE
Pilote, rédaction : Service communication du SIETREM
Conception, réalisation : Studio V. Graph
Impression : Roto France. Impression sur papier recyclé

Je ne jette pas, je trie.

0 800 770 061 Service & appel gratuits

www.sietrem.fr
info@sietrem.fr



Recrutement

Rejoignez les équipes du SIETREM

> 1 Chargé de sensibilisation à la bonne gestion des déchets (H/F)

Vous souhaitez agir concrètement pour préserver l'environnement ? Vous aimez le contact et la polyvalence ? Vous êtes dynamique et motivé ? Vous souhaitez occuper un métier riche de sens ? Le poste de chargé de sensibilisation à la bonne gestion des déchets est peut-être fait pour vous ! Vos principales missions : sensibiliser les habitants du territoire à la bonne gestion des déchets et répondre à toutes leurs questions. Vous animerez des opérations événementielles, interviendrez dans les écoles, centre de loisirs, structures municipales... pour expliquer au public comment bien trier les déchets. Vous serez également chargé de faire visiter les équipements du SIETREM au grand public.

Vos candidatures (CV et lettre de motivation) doivent être adressées par mail à sietrem@sietrem.fr à l'attention de M. le Président Christian ROBACHE.

> 1 Chargé de prévention des déchets (H/F)

Vous avez la fibre environnementale ? Vous souhaitez vous investir pour préserver les ressources naturelles et réduire la quantité de déchets ? Vous aimez le travail en équipe et êtes à l'aise à l'oral ? Le SIETREM vous propose de rejoindre ses effectifs pour gérer le développement du compostage partagé et individuel et suivre les actions de collecte des biodéchets.

> 1 responsable de la commande publique, instances et affaires juridiques

Vous avez des compétences en droit administratif et vous connaissez le fonctionnement des collectivités ? Vous maîtrisez la commande publique, les affaires juridiques et les instances ? Rejoignez la Direction des Ressources et des Moyens du SIETREM !

Consultez l'intégralité de ces 3 offres d'emploi sur le site sietrem.fr



Application mobile

Toutes les infos pratiques à portée de main !

Afin de simplifier l'accès aux services, aux démarches et aux informations relatives à la bonne gestion des déchets, le SIETREM a développé une application mobile. Calendriers de collecte en ligne, commande de bac, inscription aux visites du centre de tri, demande de badge d'accès aux déchetteries, commande d'un composteur... de nombreuses fonctionnalités vous attendent !

Pour télécharger cette application gratuite, rendez-vous sur l'App Store ou Google Play ■



Une seconde vie pour les jouets et articles de bricolage

Depuis quelques semaines, les déchetteries du SIETREM sont équipées de bacs spécifiques permettant aux habitants de trier leurs jeux, jouets et articles de bricolage et de jardin.

Grâce à votre geste de tri, l'éco-organisme Eco Maison les recyclera ou les valorisera en énergie.



ARTICLES DE BRICOLAGE DE MOINS DE 80 CM

Sont acceptés :

- > Caisses à outils
- > Petits outils de bricolage
- > Maillets
- > Pots de fleurs
- > Arrosoirs
- > Mètres déroulants...

JEUX ET JOUETS DE MOINS DE 80 CM

Sont acceptés :

- > Jeux d'intérieur
- > Jeux d'extérieur
- > Jeux d'imitation
- > Poupées
- > Jouets premier âge
- > Jeux de société
- > Puzzles
- > Maquettes...



DÉCHETTERIES MOBILES

À VOS AGENDAS !

> Thorigny-sur-Marne

Rue du Moulin à vent
Les samedis 4 mai, 8 et 22 juin, 6 juillet, 7 et 21 septembre, 5 et 19 octobre de 14h à 18h.

> Courtry

Parking du haut Espace Jacobsen
31 rue Charles Van Wyngène
Les samedis 27 avril, 15 juin et 12 octobre de 14h à 18h

> Dampmart

Parking du Gymnase Roby
2 rue Michel Place
Les samedis 25 mai et 13 juillet de 14h à 18h

Les déchetteries sont passées aux horaires d'été depuis le 1^{er} avril.

Consultez-les sur le site et l'application mobile du SIETREM.



Encombrants sur RDV

10 nouvelles communes concernées en 2024



Après les communes de Chelles, Courtry et Champs-sur-Marne, ce sont les habitants de Chanteloup-en-Brie, Dampmart, Brou-sur-Chantereine et Saint-Thibault-des-Vignes qui sont concernés depuis début avril 2024 par le service de collecte des encombrants sur rendez-vous. Ce service s'adapte aux besoins de la population qui peut déclencher un ramassage jusqu'à 15 fois par an, à la date de son choix, en fonction des disponibilités du collecteur. Ce mode de collecte sera étendu aux villes de Conches-sur-Gondoire, Guermantes et Montévrain à partir du 3 juin 2024 puis à Bussy-Saint-Martin, Vaires-sur-Marne et Montfermeil en octobre 2024. Dans les années à venir, les autres communes qui se seront portées volontaires pourront accéder à ce service ■

La prise de rendez-vous s'effectue sur le site sietrem.fr ou par téléphone au 01 60 43 51 96.

Collecte du verre

Semaine paire ou impaire, telle est la question !



La collecte de votre bac vert a lieu une fois toutes les 2 semaines, en semaine paire ou impaire, en fonction de votre commune.

Pour mémoire, une année civile comporte 52 semaines. Les semaines paires sont celles dont le chiffre des unités est 2, 4, 6 et 8. Les semaines impaires sont celles dont le chiffre des unités est 1, 3, 5, 7 et 9. Par exemple, la première semaine du mois de juin 2024 est la semaine N°23, c'est donc une semaine impaire.

La deuxième semaine du mois de juin est la semaine N°24. Il s'agit d'une semaine paire. Si vous avez un doute sur la date de ramassage de vos déchets, n'hésitez pas à vous référer aux calendriers de collecte en ligne, consultables sur le site sietrem.fr.

Pour rappel, tous vos bacs (vert, jaune et grenat) sont à présenter le plus près possible de la chaussée, sans gêner la circulation, les roues et poignées tournées vers la route ■

Les DEEE interdits à la collecte des encombrants

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) contiennent des composants dangereux pour l'environnement. De ce fait, ils sont interdits à la collecte des encombrants car ils doivent être traités selon des normes spécifiques pour être dépollués et valorisés.

La collecte et le traitement spécifique de ce type de déchet sont financés par l'éco-contribution que vous payez lors de l'achat de votre équipement. Veuillez donc les apporter en déchetteries ou chez les revendeurs lorsqu'ils sont hors de fonctionnement ■



CONCERTATION PUBLIQUE

Modernisation de l'Unité
de Valorisation Énergétique (UVE)

En raison de la vétusté des fours d'incinération de l'Unité de Valorisation Énergétique, le SIETREM va procéder à des travaux d'amélioration et de modernisation de son patrimoine industriel et notamment des fours d'incinération. Le remplacement de ces installations par des équipements à la pointe de la technologie permettra une gestion toujours plus efficace et plus responsable du traitement des ordures ménagères. Le renouvellement des fours permettra au SIETREM d'être encore plus vertueux d'un point de vue environnemental, optimisera les performances énergétiques et permettra notamment d'alimenter le futur réseau de chaleur de façon plus efficiente. Dans ce projet de modernisation, le SIETREM a pensé l'outil en fonction des besoins actuels et à venir de son territoire et des éventuelles coopérations avec des collectivités voisines.

Compte tenu de l'ampleur des travaux, une phase de concertation a été souhaitée par Christian ROBACHE, Président du SIETREM, et son équipe pour associer la population bien en amont de ce chantier.



LE 7 FÉVRIER 2024, LORS D'UN SÉMINAIRE QUI LEUR ÉTAIT DÉDIÉ, LES ÉLUS DU TERRITOIRE ONT PU DÉCOUVRIR LES GRANDES LIGNES DU PROJET



LES HABITANTS ONT PU APPORTER LEUR CONTRIBUTION LORS D'ATELIERS CITOYENS QUI SE SONT DÉROULÉS EN MARS AU SIÈGE DU SIETREM



PERMANENCE MOBILE AU CENTRE COMMERCIAL BAY 2



PERMANENCE MOBILE AU MARCHÉ DE LAGNY

A cet effet, le 5 mars 2024, une réunion publique d'informations s'est tenue à la salle Marc Brinon de Saint-Thibault-des-Vignes afin de présenter aux habitants du territoire du syndicat le projet et ses enjeux. De plus, des ateliers citoyens ont été organisés au siège du SIETREM et 3 permanences mobiles se sont déroulées au centre commercial Bay 2, au marché de Lagny-sur-Marne et à la gare de Lagny-Thorigny. Grâce à ces différents rendez-vous, la population a pu s'exprimer et faire part de ses réflexions ■



Dernier temps fort de cette concertation, la réunion publique de restitution se tiendra le mardi 14 mai à 18h30 à la salle Marc Brinon de Saint-Thibault-des-Vignes. N'hésitez pas à y participer !

Pour consulter le projet, connectez-vous sur le site sietrem.fr



Consignes de tri

L'affaire est dans le vrac !

Pour être triés, vos emballages doivent être bien vidés et déposés en vrac dans votre bac jaune. Cela signifie qu'ils ne doivent pas être enfermés dans des sacs ni emboîtés dans un autre contenant. En effet, les machines de tri n'ont pas la capacité de trier un film plastique s'il est enfermé dans un paquet de céréales ou dans une boîte de conserve par exemple. Il en est de même pour les contenants identiques comme les pots de yaourts. Si ceux-ci sont imbriqués, ils ne pourront pas être séparés. Pour offrir une seconde vie à un maximum d'emballages, pensez donc à les jeter en vrac dans votre poubelle de tri. Si cette consigne n'est pas respectée, vos emballages seront redirigés vers l'usine d'incinération et seront traités au même titre que les ordures ménagères ■



Inutile de laver vos emballages avant de les jeter dans le bac de tri. Il suffit de bien les vider !



UN TRI PLUS QUALITATIF

Grâce à vos efforts de tri, le taux de refus (c'est-à-dire la part des erreurs de tri) a diminué en 2023. En effet, la quantité de déchets indésirables retrouvée au centre de tri a baissé de plus de 20 %. Bravo à tous !

En cas de doute, mieux vaut déposer votre déchet dans le bac d'ordures ménagères et non dans votre bac de tri.

N'hésitez pas à contacter les équipes du SIETREM au 0 800 770 061 (appel gratuit) et à consulter les consignes sur le site ou l'application mobile du SIETREM.

Emballages métalliques

LE TRI du métal, on y croit dur comme fer !

L'aluminium et l'acier sont 100 % recyclables et à l'infini, sans qu'ils perdent de leurs propriétés. C'est ça aussi la magie du tri !



Saviez-vous que l'aluminium recyclé permet d'économiser 95 % de l'énergie nécessaire à son extraction, tout en ne générant que 5 % d'émission carbone ? Quant à l'acier, une tonne recyclée, permet d'économiser 1,78 T de CO².

Pour préserver au maximum notre environnement, en plus des canettes, des aérosols et des boîtes de conserve, les feuilles en aluminium, les capsules de bouteille, les barquettes, les opercules, les collerettes de bouteille, les capsules de café, les gourdes de compote, les supports jetables de bougies chauffe-plat, les portions individuelles de fromage, les couvercles et les boîtes en acier sont à déposer dans le bac jaune. **Pensez-y !**

> Inutile de les laver

Il n'est pas nécessaire de laver vos emballages métalliques avant de les jeter. Il faut en revanche bien les vider avant de les déposer dans votre bac jaune.

> En route pour une seconde vie

Une fois triés, les emballages en aluminium dits "rigides", comme les canettes, les boîtes de conserve, les aérosols... sont envoyés chez un affineur pour être fondus. Ils sont ensuite transformés en lingots et réutilisés pour fabriquer

de nouveaux objets ou de nouveaux emballages. Les emballages en aluminium dits "souples" comme les feuilles d'aluminium, les bouchons à vis, les couvercles... sont envoyés vers une usine de pyrolyse qui les transformera en poudre ou en fragments qui seront réutilisés dans l'industrie. Quant aux emballages en acier, une fois triés, ils sont envoyés dans une aciérie pour être fondus et transformés en ustensiles de cuisine, outils, pièces automobiles, etc ■

Quelques chiffres...



En 2023, à l'échelle du SIETREM, ce sont 347 tonnes d'acier, 42 tonnes d'aluminium rigide et 71 tonnes de petits emballages en aluminium qui ont été triés au centre de tri de Saint-Thibault-des-Vignes.
Objectif 2024 : faire encore mieux !

RESPECTEZ LES PERSONNELS QUI GÈRENT VOS DÉCHETS

Dernièrement, un bidon d'huile de vidange présente dans un bac a explosé au moment du compactage dans la benne de collecte. L'agent qui était sur le marchepied, à l'arrière du camion, a reçu de nombreuses projections sur le visage et le corps. Ceci illustre l'incivilité de certains habitants qui ne respectent pas les consignes de tri et qui mettent en danger les équipes. Il est rappelé que seuls les emballages et le papier sont à déposer dans le bac jaune. Les huiles de vidange sont à déposer en déchetterie. Le SIETREM vous remercie de respecter les personnels qui collectent et traitent vos déchets au quotidien.



Tri des piles

Le geste simple et utile

Parce qu'au-delà de la volonté de limiter les impacts sur l'environnement, la valorisation des piles et petites batteries représente de véritables enjeux. Recycler ce type de déchet permet :

- > d'éviter de gaspiller des ressources naturelles rares et présentes en quantités limitées dans la nature comme le fer, le zinc ou le nickel.
- > de produire, après recyclage, des alliages et des métaux à valeur ajoutée (acier, ferronickel) qui seront utilisés dans de nombreuses industries.
- > d'éviter d'introduire dans les ordures ménagères (qui sont incinérées) des traces de métaux lourds, contenus dans certains types de piles.

Pour qu'elles soient éliminées dans le respect de l'environnement, il est rappelé que vos piles et batteries usagées ne doivent jamais être jetées avec les ordures ménagères ni dans votre bac jaune. En effet, des départs

de feu surviennent régulièrement, notamment dans les centres de tri des emballages, en raison de piles au lithium jetées dans le bac jaune. Endommagées ou écrasées pendant les opérations de collecte et de déversement sur la chaîne de tri, elles peuvent exploser et facilement enflammer le papier, le carton ou d'autres matières qui se trouvent à proximité.

Ce type de déchet est pris en charge par l'éco organisme COREPILE qui assure leur collecte et leur recyclage. Pour rappel, vous pouvez déposer vos piles et petites batteries usagées dans toutes les déchetteries du SIETREM et chez les revendeurs.

Pour trouver le point de collecte le plus proche de chez vous, connectez-vous sur le site jerecyclamespiles.com



PAVE Changement de décor !

Dans la continuité des actions de sensibilisation à la bonne utilisation des Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE), toutes les bornes destinées aux emballages, au verre et aux ordures ménagères installées dans l'écoquartier « Les Roseaux » de Montévrain seront décorées avant l'été 2024, à l'image de celles implantées avenue de la Société des Nations. Cette opération contribue à l'embellissement du cadre de vie des habitants et a pour objectif d'encourager la population à respecter les consignes de tri. Il est rappelé qu'aucun déchet ne doit être jeté au pied des bornes sous peine de verbalisation.



Opération « Tous au compost »

Tout pousse à composter !

Comme chaque année au mois de mars, le SIETREM a participé à l'opération nationale « Tous au compost » afin de promouvoir le compostage. Cette pratique vertueuse permet de réduire la quantité de déchets et de bénéficier d'un amendement organique pour le sol et les plantations.

Dans ce cadre, une équipe du SIETREM était présente le 23 mars au « Troc jardin » de Champs-sur-Marne et a expliqué au public comment bien composter et l'intérêt environnemental que présente ce mode de gestion des déchets.

Le 29 mars, c'est au marché de Lagny-sur-Marne que le personnel du syndicat avait donné rendez-vous aux habitants. Ceux-ci ont été nombreux à profiter de l'expertise de l'équipe qui leur a livré plusieurs astuces pour obtenir un compost de qualité. Samedi 30 mars, le public a pu obtenir gratuitement du compost et du broyat pour le plus grand bonheur de leurs plantations. Le mercredi 3 avril, un stand d'informations était proposé dans la galerie marchande du centre commercial Bay 2 et un atelier « apprenti composteur » dédié aux enfants avait lieu à la Maison de la nature de Ferrières-en-Brie.



Enfin, un atelier Kokedama (confection de sphère en mousse dans lesquelles sont disposées des plantes) était organisé au magasin Leroy Merlin de Chelles. Pour clore cette opération, le premier site vitrine de compostage partagé d'Ile-de-France était inauguré le 6 avril à la Maison de la nature de Ferrières-en-Brie, reconnu comme site exemplaire par le réseau compost citoyen d'Ile-de-France ■



Pénurie de composteurs

L'entrée en vigueur de la loi qui impose aux collectivités une gestion séparée depuis le 1^{er} janvier 2024 a entraîné une pénurie nationale de composteurs. Malgré l'anticipation des commandes de la part du SIETREM, les livraisons n'ont pas été assurées en temps et en heure. En conséquence, le syndicat n'est pas en mesure d'honorer toutes les demandes des habitants. Dès que le stock le permettra, les commandes pourront de nouveau être effectuées sur le site sietrem.fr.

Vous pouvez également fabriquer votre composteur à partir de palettes de récupération par exemple (voir tutoriel sur le site sietrem.fr - rubrique « je composte mes déchets ») ou composter « en tas », à même le sol.

LA BOÎTE À FROMAGE EN BOIS EST À JETER DANS VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES



Vous pouvez aussi l'utiliser comme combustible pour votre cheminée ou votre barbecue !



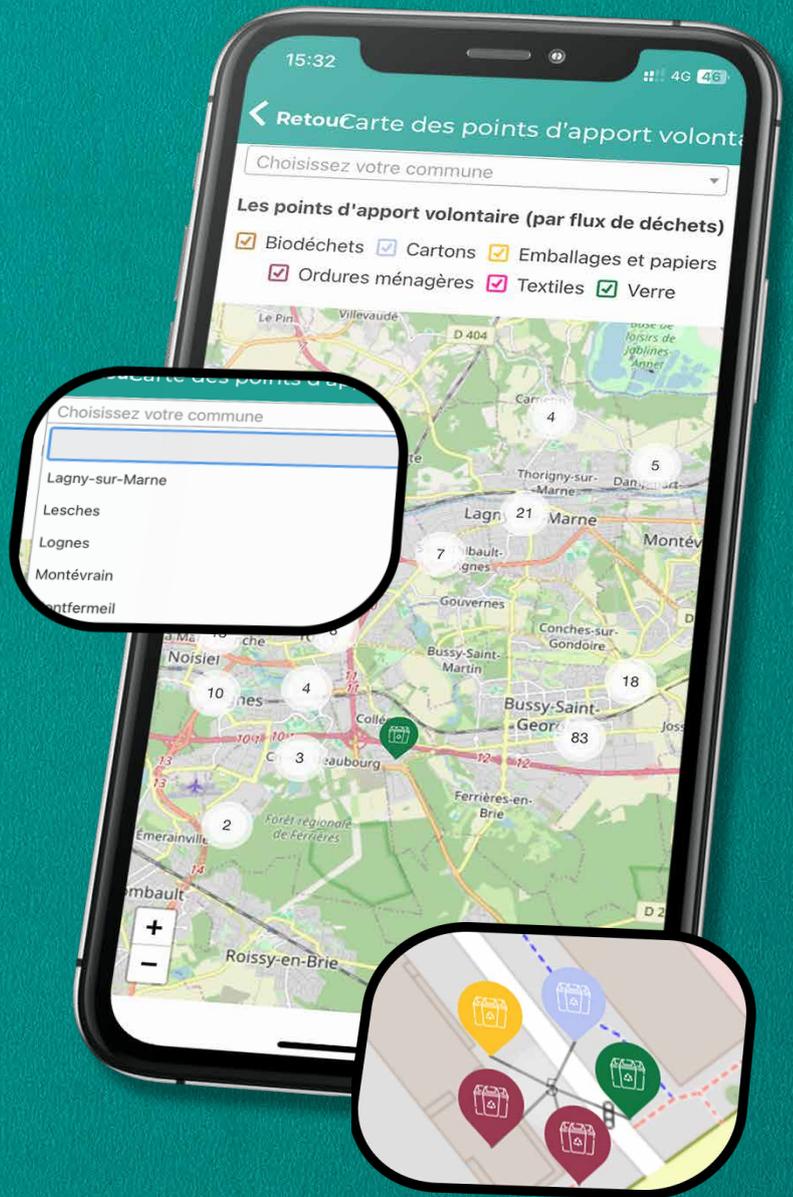
NOUVEAU

RETROUVEZ LE POINT
D'APPORT
VOLONTAIRE LE PLUS
PROCHE DE CHEZ
VOUS

POUR ÉVACUER
VOS DÉCHETS

SUR LE SITE SIETREM.FR

ET SUR L'APPLICATION
MOBILE SIETREM



DISPONIBLE SUR
Google Play

Disponible sur
App Store

0 800 770 061

Service & appel
gratuits

www.sietrem.fr
info@sietrem.fr



Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30